

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 10
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le premier février

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 18 janvier 2018

Etaient Présents : Mmes DE ROFFIGNAC- DERVILLE - GUILLEN – QUENTIN – MM. BELOT- BITEAU- CORSAN – DELAUNAY- GIRARD - PLISSON

Délibération N°2018-013: Tarifs 2018 d'entrée au Phare de Cordouan - Motifs d'exonération et d'application du tarif réduit

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu la délibération autorisant la création de la régie recettes de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité :

Article unique. de donner délégation à Madame la Présidente pour décider d'une exonération pour des opérations particulières, notamment à caractère social, et pour décider de généraliser l'application du tarif réduit à l'ensemble des visiteurs sur une période donnée, dans des circonstances particulières entraînant une gêne importante pour la visite (ex : travaux) et dans la mesure où les transporteurs appliquent une réduction au minimum d'un montant équivalent. Un compte-rendu des décisions prises dans le cadre de cette délégation sera présenté annuellement au comité syndical.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 1^{er} février 2018

La Présidente

Françoise De Roffignac
